

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit MULTIMIX SC

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001164

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Un engrais avec des oligo-éléments pour une utilisation en agriculture

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisez comme recommandé par l'étiquette.
Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

FMC Agricultural Solutions A/S
Thyborønvej 78
DK-7673 Harbøre
Danemark

Téléphone: +45 9690 9690
Téléfax: +45 9690 9691
Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez:
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)
1 202 / 483-7616 (CHEMTREC - Alternatif international)

Urgence médicale:
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical / Consulter un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et/ou le récipient conformément à la réglementation sur les déchets dangereux.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

éthanediol

Étiquetage supplémentaire

EUH208

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

MULTIMIX SC

Version 1.0 Date de révision: 29.07.2024 Numéro de la FDS: 50001164 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 29.07.2024

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
carbonate de manganèse	598-62-9 209-942-9	Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 20
soufre	7704-34-9 231-722-6 016-094-00-1 01-2119487295-27-0055	Skin Irrit. 2; H315	>= 10 - < 20
oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 2,5 - < 10
éthanediol	107-21-1 203-473-3 603-027-00-1	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 (Reins)	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
 Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
 Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale si l'irritation persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
Ammoniac
Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

MULTIMIX SC

Version 1.0 Date de révision: 29.07.2024 Numéro de la FDS: 50001164 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 29.07.2024

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Les engrais

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
carbonate de manganèse	598-62-9	TWA (fraction inhalable)	0,2 mg/m3 (Manganèse)	2017/164/EU

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MULTIMIX SC

Version 1.0 Date de révision: 29.07.2024 Numéro de la FDS: 50001164 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 29.07.2024

		TWA (Fraction alvéolaire)	0,05 mg/m ³ (Manganèse)	2017/164/EU
éthanediol	107-21-1	TWA	20 ppm 52 mg/m ³	2000/39/EC
		STEL	40 ppm 104 mg/m ³	2000/39/EC

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
carbonate de manganèse	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,2 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,004 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,043 mg/m ³
urée	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0021 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	292 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	292 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	580 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	580 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	125 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	125 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	580 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	580 mg/kg p.c./jour
éthanediol	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	42 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	42 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	35 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	106 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	7 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	53 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
carbonate de manganèse	Eau douce	0,0084 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,011 mg/l
	Eau de mer	840 ng/l

MULTIMIX SC

Version 1.0 Date de révision: 29.07.2024 Numéro de la FDS: 50001164 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 29.07.2024

	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,18 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,810 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	8,15 mg/kg poids sec (p.s.)
urée	Eau douce	0,47 mg/l
	Eau de mer	0,047 mg/l
éthanediol	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	199,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	37 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	3,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,53 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains
Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Mesures de protection : Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.
Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit.
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.
Porter un équipement de protection adéquat.

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Forme	:	liquide
Couleur	:	beige
Odeur	:	légère
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	7,0 - 10,0 Concentration: 100 %
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	1,44 - 1,48
Densité	:	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	dispersable
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

Viscosité
Viscosité, dynamique : 600 - 2.000 mPa.s
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Non comburant

9.2 Autres informations

Taille des particules : 8,0 - 18,0 µm
Répartition de la taille des particules : Donnée non disponible
Auto-inflammation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes
Éviter la formation d'aérosols.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Émanations toxiques

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 3.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 10 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**carbonate de manganèse:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 5,35 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Remarques: pas de mortalité
Selon les données provenant de composants similaires

soufre:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,43 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

oxyde de zinc:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

MULTIMIX SC

Version 1.0 Date de révision: 29.07.2024 Numéro de la FDS: 50001164 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.07.2024

DL50 (Souris, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Organes cibles: Foie, Coeur, rate, Estomac, Pancréas
Symptômes: Dommages
Remarques: mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 1,79 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: EPA OPP 81 - 3
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

éthanediol:

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 2,5 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Souris, mâle et femelle): > 3.500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:**carbonate de manganèse:**

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

soufre:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

oxyde de zinc:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode : OCDE ligne directrice 431
Résultat : Pas d'irritation de la peau

MULTIMIX SC

Version 1.0 Date de révision: 29.07.2024 Numéro de la FDS: 50001164 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.07.2024

éthanediol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:

carbonate de manganèse:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

soufre:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

oxyde de zinc:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

éthanediol:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

carbonate de manganèse:

Type de Test : Test sur ganglions lymphatiques locaux
Espèce : Souris

MULTIMIX SC

Version 1.0 Date de révision: 29.07.2024 Numéro de la FDS: 50001164 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.07.2024

Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

soufre:

Type de Test : Test de Magnussen-Kligman
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

oxyde de zinc:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : La substance n'est pas considérée être un sensibilisateur cutané.

éthanediol:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:**carbonate de manganèse:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

soufre:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

oxyde de zinc:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: équivoque

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Résultat: positif

MULTIMIX SC

Version 1.0 Date de révision: 29.07.2024 Numéro de la FDS: 50001164 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.07.2024

Type de Test: Test du micronoyau
Système d'essais: Cellules épithélioïdes humaines
Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau
Système d'essais: Lymphocytes humains
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle)
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

éthanediol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: OPPTS 870.5100
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai de létalité dominante
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:**oxyde de zinc:**

Espèce : Souris, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 1 year
Dose : 4400, 22000 mg/l
NOAEL : > 22.000 mg/l
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-gène.

éthanediol:

Espèce : Souris
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 mois
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

Composants:**carbonate de manganèse:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Dose: 0, .005, .01, .02 mg/L
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 0,02 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'un traitement unique: 15 jr
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 0,025 mg/L
Toxicité pour le développement: LOAEL: 0,025 mg/L
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 0,025 mg/L
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

oxyde de zinc:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 7.5, 15, 30mg/kg bw/day
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 7,5 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 30 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat, mâle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 4,000 milligramme par litre
Fréquence du traitement: 32 quotidien
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 4.000 mg/l
Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 4.000 mg/l
Symptômes: Réduction de la fécondité
Organes cibles: organes de reproduction de l'homme
Résultat: positif

MULTIMIX SC

Version 1.0 Date de révision: 29.07.2024 Numéro de la FDS: 50001164 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.07.2024

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Dose: .0003, 0.002, 0.008 milligramme par litre
Durée d'un traitement unique: 14 jr
Toxicité maternelle générale: LOAEC: 0,008 mg/L
Toxicité pour le développement: NOAEC: 0,008 mg/L
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEC Mating/Fertility: 0,008 mg/L
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:**carbonate de manganèse:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:**soufre:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

éthanediol:

Voies d'exposition : Oral(e)
Organes cibles : Reins
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée**Composants:****carbonate de manganèse:**

Espèce : Lapin, mâle
LOAEC : 0,0039 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : poussières/brouillard
Durée d'exposition : 4 - 6 weeks
Dose : 0, .001, .0039 mg/L
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

soufre:

MULTIMIX SC

Version 1.0 Date de révision: 29.07.2024 Numéro de la FDS: 50001164 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.07.2024

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 1.000 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d
Méthode : OCDE ligne directrice 408

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 400 - 1.000 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 28 d
Méthode : OCDE ligne directrice 410

oxyde de zinc:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 31,52 mg/kg
LOAEL : 127,52 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 weeks
Dose : 0, 31.52, 127.52 mg/kg
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Organes cibles : Pancréas
Symptômes : Nécrose
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Souris, mâle et femelle
NOEL : 3000 ppm
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 weeks
Dose : 0, 300, 3000, 30000 ppm
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle
LOAEL : 0,0045 mg/l
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)
Durée d'exposition : 3 months
Dose : 0.0003, 0.0015, 0.004mg/l
Méthode : OCDE ligne directrice 413
Organes cibles : Poumons
Remarques : mortalité

Espèce : Rat, mâle et femelle
LOAEL : 75 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 28d
Dose : 0, 75, 180, 360 mg/kg bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 410

éthanediol:

Espèce : Rat
NOAEL : 150 mg/kg

MULTIMIX SC

Version 1.0 Date de révision: 29.07.2024 Numéro de la FDS: 50001164 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.07.2024

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 12 Mois

Espèce : Chien
NOAEL : > 2.200 - < 4.400 mg/kg
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 4 sem.
Méthode : OCDE ligne directrice 410

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expérience de l'exposition humaine**Composants:****oxyde de zinc:**

Inhalation : Symptômes: Fatigue, Sueurs, goût amer, frissons, sécheresse de la bouche, symptômes pseudo-grippaux

Ingestion : Symptômes: Gêne gastro-intestinale

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****carbonate de manganèse:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,17 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 3,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 2,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,69 mg/l

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

- Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,55 mg/l
Durée d'exposition: 65 jr
Espèce: *Salvelinus fontinalis* (Saumon de fontaine)
Type de Test: Essai en dynamique
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 8 jr
Espèce: *Ceriodaphnia dubia* (puce d'eau)
Type de Test: Essai en statique
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- soufre:**
- Toxicité pour les poissons : CL0 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 0,005 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC (*Daphnia magna* Straus (Daphnie géante Straus)): > 0,005 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Algues): > 0,005 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,0025 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les plantes : NOEC: 25.2 kg/ha
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Avena sativa (avoine)
Méthode: OCDE ligne directrice 208

Toxicité pour les organismes terrestres : NOEC: > 1400 - < 1900 kg/ha
Durée d'exposition: 60 jr
Espèce: Typhlodromus pyri

DL50: > 2.000 mg/kg
Durée d'exposition: 15 jr
Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise)

oxyde de zinc:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,55 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,76 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CL50 : 0,37 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

CE50 : 0,14 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique

CE50 : 0,072 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,044 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,024 mg/l
Durée d'exposition: 3 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CI50 (Skeletonema costatum (algue marine)): 1,23 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CI50 : 3,28 mg/l

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Dunaliella tertiolecta): 0,01 mg/l
Durée d'exposition: 4 jr
Type de Test: Essai en statique

CE50 (Dunaliella tertiolecta): 0,65 mg/l
Durée d'exposition: 4 jr
Type de Test: Essai en statique

(Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 1,16 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 0,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

CE50 : 0,69 mg/l
Durée d'exposition: 3 jr
Type de Test: Essai en statique

CE50 (Phaeodactylum tricornutum): 1,12 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 7,1 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,440 mg/l
Durée d'exposition: 72 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Type de Test: Essai en dynamique
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC: 0,026 mg/l
Durée d'exposition: 30 jr
Espèce: Jordanella floridae (poisson-étoile)
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

NOEC: 0,530 mg/l
 Durée d'exposition: 1.095 jr
 Espèce: Salvelinus fontinalis (Saumon de fontaine)
 Type de Test: Essai en dynamique
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC: 0,056 mg/l
 Durée d'exposition: 116 jr
 Espèce: Salmo trutta (truite commune)
 Méthode: OCDE Ligne directrice 210
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC: 0,025 mg/l
 Durée d'exposition: 27 jr
 Espèce: Poisson
 Type de Test: Essai en semi-statique
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC: 0,078 mg/l
 Durée d'exposition: 248 jr
 Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
 Type de Test: Essai en dynamique
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC: 0,050 mg/l
 Durée d'exposition: 155 jr
 Espèce: Poisson
 Type de Test: Essai en dynamique
 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : LOEC: 0,125 mg/l
 Durée d'exposition: 21 jr
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 750 mg/kg
 Durée d'exposition: 21 jr
 Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

éthanediol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 72.860 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 10.940 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les microorganismes	:	(boue activée): > 1.995 mg/l Durée d'exposition: 30 min Méthode: ISO 8192
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	1.500 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Menidia peninsulae (capucette nord-américaine)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	33.911 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:**soufre:**

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

éthanediol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 90 - 100 %
Durée d'exposition: 10 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:**oxyde de zinc:**

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Durée d'exposition: 14 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 2.060

éthanediol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,36

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082

MULTIMIX SC

Version 1.0 Date de révision: 29.07.2024 Numéro de la FDS: 50001164 Date de dernière parution: -
 Date de la première version publiée: 29.07.2024

IMDG : UN 3082

IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Zinc oxide)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Zinc oxide)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Zinc oxide)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Zinc oxide)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Zinc oxide)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 9	
ADR	: 9	
RID	: 9	
IMDG	: 9	
IATA	: 9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN
 Groupe d'emballage : III
 Code de classification : M6
 Numéro d'identification du danger : 90
 Étiquettes : 9

ADR
 Groupe d'emballage : III
 Code de classification : M6
 Numéro d'identification du danger : 90
 Étiquettes : 9
 Code de restriction en tunnels : (-)

RID
 Groupe d'emballage : III
 Code de classification : M6

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

Numéro d'identification du danger : 90

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964

Instruction d'emballage (LQ) : Y964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Instruction d'emballage (LQ) : Y964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement**ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	:	Ce produit contient des substances chimiques exemptées des exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.
ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

H411 : effets néfastes à long terme.
: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2017/164/EU	: Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
2017/164/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et la prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le con-

MULTIMIX SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	29.07.2024	50001164	Date de la première version publiée: 29.07.2024

trôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Aquatic Chronic 2	H411

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

MA / FR